

Commune de CAROMB

(Vaucluse)

Arrondissement de CARPENTRAS

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille Onze, le Mercredi Dix Neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de M. Léopold MEYNAUD, Maire.

Date de convocation : 6 septembre 2011

Nombre de membres élus : **23** (2 démissions effectives le 27 mars 2008 et le 4 janvier 2010)

Nombre de membres convoqués : **20**

Présents : (14) M. Léopold MEYNAUD, Maire ; M. Richard BELLET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, M. Jean-Claude ALLEGRE, M. Jean-Claude FREYCHET, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, M. Eric SALVI, Mme Isabelle BRUSSET, M. André SIGNOURET, M. Joaquim BRUNET, Mme Claire PHILIPPE, Mme Sylviane MAUTOUCHET, Mme Christine TRAMIER

Absents ayant donné procuration : (2) M. Fabien MONTANARI (procuration à M. MEYNAUD) Mme Karine PEBRE (procuration à Sylviane MAUTOUCHET)

Absents (2) : M. Pierre VALLET. M. Thierry BLOUVAC

Absents excusés (1) : M. Gérard MARCELLIN

Secrétaire de séance : Madame Claire PHILIPPE

Assistait également à la réunion : Mme Laurence BIGOTTE, Directrice Générale des Services

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal précédent envoyé avec l'ordre du jour de la présente séance. Ce dernier est adopté à l'unanimité, puis Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

- **Nomination d'un secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE**
- **Approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2011 : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, relative à la Convention de Financement pour la Maison des Services et de l'Emploi : pas d'objection.

Compte rendu des délégations

Rapporteur : Monsieur MEYNAUD

Aucune décision n'a été prise par le Maire depuis le Conseil du 14 septembre 2011.

1. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE)

Rapporteur : M. MEYNAUD

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L5211-39, la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin, dont la commune de Caromb est membre, nous a fait parvenir son rapport d'activités 2010 comprenant :

- Les outils de planification pour l'avenir
- Les axes d'intervention stratégiques
- Le volet environnement et développement durable
- Le territoire à vivre

- La cohésion sociale
- L'information et l'implication des citoyens

Il vous est demandé d'approuver ce rapport, dont la synthèse est annexée à la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (1 abstention Isabelle BRUSSET)

2. BUDGET SPANC (service public d'assainissement non collectif) – décision modificative n°

1

Rapporteur : M. BELLET

Vu le budget primitif principal du SPANC, relatif à l'exercice 2011, voté le 30 mars 2011, et parvenu en Préfecture le 4 avril 2011,

Vu la nécessité de procéder aux modifications suivantes,

Il vous est proposé d'apporter les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

<i>Intitulé du compte</i>	<i>Imputation</i>	<i>Montant</i>
Etudes et recherches	011-617	+ 5000 €
Charges exceptionnelles	67-678	-2000 €
TOTAL		+ 3000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

<i>Intitulé du compte</i>	<i>Imputation</i>	<i>Montant</i>
Subventions participations collec.terr.	74-747	+ 3000 €
TOTAL		+ 3000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

3. BUDGET Principal – décision modificative n° 3

Rapporteur : M. BELLET

Vu le budget primitif principal de la commune, relatif à l'exercice 2011, voté le 30 mars 2011, et parvenu en Préfecture le 4 avril 2011,

Vu la décision Modificative n° 1 du Budget Principal, en date du 18 mai 2011, et la décision modificative n° 2 du 14 septembre 2011,

Il vous est proposé d'apporter les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

<i>Intitulé du compte</i>	<i>Imputation</i>	<i>Montant</i>
Subventions ets caractère indus. et commercial	65-657364	+ 3000 €
Intérêts des emprunts	66-6611	- 3000 €
TOTAL		0

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

<i>Intitulé du compte</i>	<i>Imputation</i>	<i>Montant</i>
Installation matériel outillage technique	23-2315	- 10 000 €
Frais d'études	20-2031	+ 10 000 €
TOTAL		0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2011 à l'ASSOCIATION USEP

Rapporteur : M. BELLET

Il vous est exposé la demande de l'USEP visant à les aider à financer un certain nombre de déplacements des élèves pour des manifestations sportives pour l'année 2011/2012, à savoir :

1 sortie RUGBY pour les classes : CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 : **2 bus**

1 sortie ATHLETISME pour les classes : CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 : **2 bus**

1 sortie JEUX DU PATRIMOINE pour les classes: CE2/CM1,CM1/CM2 1et CM2: **2 bus**

Budget Total :

6 cars : 6 x 175 € = 1 050 €.

L'USEP District de Carpentras finançant le déplacement de 2 bus, la Commune de Caromb est sollicitée pour financer le déplacement des 4 cars restants, soit la somme de **700 €**.

L'USEP participant à hauteur de cette somme, il vous est proposé **d'octroyer à l'USEP une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 euros afin de couvrir les dépenses ci-dessus exposées.**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

5. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS - MODIFICATION

Rapporteur : M. BELLET

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 35-08 du 28 mars 2008 ayant fixé, conformément aux articles L2123-20 à L2123-24-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonction des élus de la commune de Caromb.

Considérant que les fonctions de Monsieur Pierre VALLET seront désormais à la charge de Monsieur Eric SALVI, conseiller municipal délégué, il vous est proposé d'attribuer à Monsieur Eric SALVI, au lieu et place de Monsieur Pierre VALLET, et ce à compter du 1^{er} novembre 2011, l'indemnité de fonction correspondant à 4,8% de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale, à savoir 159,70 euros brut mensuel, au 1^{er} octobre 2011.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (1 abstention Eric SALVI)

6. APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DU SERVICE CANTINE SCOLAIRE

Rapporteur : Mme PEBRE

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il convient ici de procéder à l'approbation du nouveau règlement du Service de cantine scolaire, répondant à la nouvelle réglementation ainsi qu'à la nouvelle organisation du service.

Ce document sera annexé à la présente délibération

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (5 abstentions Isabelle BRUSSET.

Sylviane MAUTOUCHET. Daniel FAVETIER. Karine PEBRE. Claire PHILIPPE)

7. MAISON DES SERVICES ET DE L'EMPLOI – Bibliothèque et antenne des services et de l'emploi – attribution du lot 5 (serrurerie)

Rapporteur : M. SIGNOURET

Dans le cadre des travaux pour le projet de CREATION DE LA MAISON DES SERVICES ET DE L'EMPLOI – Bibliothèque et Antenne des Services et de l'emploi, dont le maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux, et approbation du DCE, il a été décidé de lancer une consultation par procédure adaptée (Marchés inférieurs à 4 845 000 €) pour la réalisation des travaux.

Une première consultation a été lancée le 03/03/2011. Suite à l'examen des candidatures et des offres par une commission réunie en mairie de CAROMB les 12/04/2011 et 27/04/2011, le Conseil Municipal du 18 Mai 2011, a déclaré le lot n° 5 serrurerie sans suite.

Une nouvelle consultation a été lancée le 30/08/2011 pour attribuer ce lot. Après examen des candidatures et des offres par une commission réunie en mairie de CAROMB **les 03/10/2011 et 10/10/2011**, le pouvoir adjudicateur propose aux élus de retenir l'entreprise PELAT à Salindres (30) pour un montant total TTC de 22 724,00 euros, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

8. SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2^{ème} GENERATION avec la CAF et la MASA (2011-2014)

Rapporteur : M. FAVETIER

La commune de CAROMB a signé avec la CAF de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse un Contrat Enfance Jeunesse Volet Jeunesse dont l'échéance est arrivée à son terme le 31 décembre 2010.

En prolongement de ce contrat, la commune de CAROMB devrait signer en 2011 le renouvellement de ce « Contrat Enfance Jeunesse » Volet Jeunesse avec les mêmes partenaires CAF et MSA pour une durée de quatre ans, soit de 2011 à 2014.

Aussi, il vous est proposé :

- D'APPROUVER la convention d'objectifs et de cofinancements du CEJ avec la CAF de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse, permettant la poursuite des actions existantes et le développement de nouveaux projets pour la jeunesse.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse Volet Jeunesse dans la continuité du précédent contrat et tous les documents s'y afférents et à intervenir dans ce cadre.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

9. MAINTIEN DU FINANCEMENT CONSACRE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Rapporteur : M. MEYNAUD

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a informé les collectivités territoriales que le taux de cotisation du CNFPT, assise sur une partie de la masse salariale de l'ensemble des collectivités, fixé à 1% depuis 1987, sera réduit à 0,9% en 2012.

Pour cette raison, le CNFPT sera dans l'obligation de rechercher des mesures pour compenser la perte annuelle de 33,8 millions de recette dès 2012. Les collectivités, quant à elles, devront procéder à des dépenses supplémentaires pour maintenir le niveau de formation de ses agents. Elles pourraient consister à diriger les agents vers des formations payantes, prendre en charge tout ou partie des frais annexes à la formation (transport, restauration, hébergement).

C'est pourquoi il vous est demandé que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, par les employeurs territoriaux, pour la formation professionnelle de leurs agents.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

10. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DE DESIGNATION DE COMMISSAIRES

Rapporteur : M. MEYNAUD

La Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin nous informe de la création, à compter du 1^{er} janvier 2012, de la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIDD)

Pour ce faire, il a été proposé que le maximum de communes de la COVE puisse être représenté sur une liste de 40 noms de Commissaires. (20 titulaires et 20 suppléants)

Aussi, il vous est proposé de désigner les commissaires suivants pour siéger au sein de cette CIDD :

- Monsieur Richard BELLET
- Monsieur André SIGNOURET

11. EGLISE NOTRE DAME DES GRACES/SAINT MAURICE – Avenant n° 1 - Lot 1 : maçonnerie-pierre de taille

Rapporteur : M. SIGNOURET

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'après consultation, les travaux de Maçonnerie / Pierre de taille (LOT 1) **pour le projet de restauration des toitures de l'église Notre Dame des Graces Saint Maurice (tranche ferme) et l'aménagement des abords (tranche conditionnelle)** ont été attribués pour un montant H.T de : 222 824,51 € HT Tranche ferme et 229 679,75 € HT tranche conditionnelle à l'entreprise GIRARD – 390 rue du Grand Gigognan – BP 20985 – 84094 AVIGNON CEDEX 9.

Les travaux de la tranche ferme concernant la restauration des toitures sont réalisés. Le mémoire unique de l'entreprise sur cette tranche s'élève en demande à 199 820,82 €HT. Ce montant est inférieur à celui de la tranche engagée, se justifie par une balance de quantités en diminutions par rapport à l'évaluation initiale (travaux en moins-values).

Les travaux de la tranche conditionnelle concernant l'aménagement des abords sont engagés. Des travaux de sondages ont permis de faire plusieurs constatations qui conduisent à adapter le projet d'assainissement du chevet et de la chapelle des Hommes. Ainsi, les modifications du projet initial, suppriment le terrassement général en arrière du chevet et incluent les adaptations (travaux en plus-values).

L'entreprise titulaire du LOT maçonnerie / pierre de taille a proposé de revoir le montant initial de son marché (travaux en **moins-values**) tout en proposant d'effectuer ces travaux supplémentaires (en **plus-values**). La balance des travaux toutes tranches confondues produit **une moins-value sur le marché de l'entreprise GIRARD, ramenant le montant global du marché à 436 510,55 € HT au lieu de 452 504,26 € HT**

Compte tenu de l'avenant n° 1, le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

LOT 1	MONTANT INITIAL DU MARCHE HT	AVENANT N°1	MONTANT TOTAL HT MARCHE ET AVENANT N°1	MONTANT TOTAL TTC
Tranche Ferme	222 824,51 €	-23 003,69 €	199 820,82 €	238 985,70 €
Tranche conditionnelle	229 679,75 €	7 009,98	236 689,73 €	283 080,81 €
TOTAL	452 504,26 €	-15 993,71 €	436 510,55 €	522 066,61 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Président du Syndicat Mixte du Mont Ventoux, maître d'ouvrage délégué à signer l'avenant.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (3 abstentions Karine PEBRE. Joaquin BRUNET. Léopold MEYNAUD)

12. EGLISE NOTRE DAME DES GRACES/SAINT MAURICE – Avenant n° 1 - Lot 2 : charpente-couverture

Rapporteur : M. SIGNOURET

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'après consultation, les travaux de charpente couverture (LOT 2) **pour le projet de restauration des toitures de l'église Notre Dame des Graces Saint Maurice** ont été attribués pour un montant H.T de : 31 358,40 € HT à l'entreprise BOURGEOIS – 30 ure Barthelemy Contestin – 30300 FOURQUES.

Des travaux supplémentaires liés aux modifications des parcours des descentes d'eaux pluviales en cuivre sont nécessaires.

L'intervention est programmée à la suite des travaux de drainage du lot n°1 et nécessitera l'emploi d'une nacelle.

L'entreprise titulaire du LOT de charpente, couverture a proposé d'effectuer ces travaux supplémentaires (**en plus-values**) et de revoir le montant initial du marché.

Compte tenu de l'avenant n° 1, le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

LOT 2	Montant initial du marché
Montant initial du marché HT	31 358,40 €
Avenant n°1 Travaux en plus-values	3 785,17 €
Montant Marché et Avenant n°1 HT	35 143,57 €
Montant TTC	42 031,71 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Président du Syndicat Mixte du Mont Ventoux, maître d'ouvrage délégué à signer l'avenant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est officiellement clôturée à 18 heures 55

Le Secrétaire de Séance,

***Claire PHILIPPE
Conseillère Municipale***